



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25104294

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
06 AOUT 2025
DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0420 035 932**

Nom

(en entier) : **JACQUET BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Machine à Feu 10, 7370 Dour**

Objet de l'acte : Démission du délégué à la gestion journalière, délégation de pouvoirs bancaires

Extrait des décisions de l'administrateur unique du 30 juillet 2025 :

(...)

L'Administrateur unique, dans l'intérêt de la Société :

3.1. Prend acte de la démission de Jean-Marc Bigot, (...) en qualité de délégué à la gestion journalière (« Directeur Général »), non administrateur, de la Société et ce, avec effet au 12 juillet 2025.

L'administrateur unique révoque tous pouvoirs précédemment délégués à M. Jean-Marc Bigot en quelque qualité que ce soit.

3.2. Révoque les pouvoirs bancaires précédemment délégués et décide de déléguer les nouveaux pouvoirs bancaires suivants :

Nouvelles délégations :

Membre Direction Générale (représentant de l'administrateur unique) : Alexandre RAGUET

Membres CODIR : Nicolas D'ESPOIS / Céline BERTRAND / Stéphane DES MAZERY / Sonia MAHIEDDINE

Montant illimité :

Signature conjointe (2x2) :

- Séverine DARSONVILLE – Présidente Directrice Générale de la SA JACQUET BROSSARD, elle-même Administrateur unique de la Société + 1 Membre DG ou 1 Membre CODIR

Ou

- 2 signataires Membres DG

Ou

- 1 signataire Membre DG + 1 signataire Membre CODIR

Montant limité :

Signature conjointe :

Plafond < 1.500 K€ :

- 1 signataire Membre DG + 1 signataire Membre CODIR

Ou

- 2 signataires Membres DG

Ou

- 2 signataires Membres CODIR

Signature seule :

Plafond < 20 K€ max. :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention A »)

Réservé
au
Moniteur
belge

- 1 signataire Membre DG
- Ou
- 1 signataire Membre CODIR

Virement Intra-groupe et transferts de fonds à GLH – Montant illimité :

Signature seule :

- 1 signataire Membre DG
- Ou
- 1 signataire Membre CODIR
- Ou
- Véronique GALLIER ou Laetitia BAUMARD

3.3. Donne tous pouvoirs à Me Eilouna Ochana, Me Harold Lenfant, Me Pauline Deltour, Me Claire Contreras, Me Téo Lizin et Me Céline Tallier, et à tout autre avocat du cabinet d'avocats Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick SRL, dont les bureaux sont situés Boulevard de l'Empereur 3 à 1000 Bruxelles, chacun pouvant agir séparément et avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes formalités nécessaires relatives aux présentes décisions prises par l'Administrateur unique, et notamment, la publication d'un extrait des présentes décisions aux annexes du Moniteur belge et, à cette fin, signer tout document, accomplir toute démarche utile auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise du Hainaut, division Mons, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

(...)

Pour extrait conforme

Téo Lizin (Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick)

Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)